



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Paul BONMARTEL à Jean Pierre MOURIER,

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HYDRE EN SCENE A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE DANS LE CADRE DU FESTIVAL SPRING - CM/22/022

Le conseil municipal est informé que le Festival SPRING, grand festival normand et premier festival européen consacré au cirque contemporain, s'installe dans la Métropole Rouen Normandie. Cette sixième édition métropolitaine se déroulera du 3 mars au 10 avril 2022.

Ce festival comprend plus de 60 représentations, pour la plupart gratuites. Le festival implique des artistes circassiens internationaux, nationaux et locaux.

Dans ce cadre, la Métropole Rouen Normandie organise, au Trait, un spectacle dénommé « Désobérيره » par la compagnie des attentifs, le vendredi 11 mars 2022 à la salle Hydre en Scène.

Ce spectacle est ouvert à tout public et est entièrement organisé par les services de la Métropole Rouen Normandie.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention définissant les modalités de mise à disposition de la salle Hydre en Scène et de moyens matériels et humains pour l'organisation de ce spectacle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le projet de convention de mise à disposition de la salle Hydre en Scène

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la ville du 15 février 2022

VU le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle Hydre en Scène entre la ville et la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du spectacle « Désobérيره » organisé le 11 mars 2022.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 25 février 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

